

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 décembre 2024

Présents : Sébastien BOURDELY, Joseph ARZALIER, Bernard HILAIRE, Louis OLLIER, Jean-Paul MEJEAN, Jean-Louis GUILLERMIN, Nathalie BREYSSE-BRUN, Denis JOURDAN

Absents : Solène MOUNIER absence excusée et pouvoir donné à Sébastien BOURDELY, Jean CHALLEAT, Jean-Marie ROUX,

Président de séance : Sébastien BOURDELY

Secrétaire de séance : Denis JOURDAN.

Ordre du jour :

- Tarif de la redevance sur la consommation d'eau potable 2025
- Fixation de la durée d'amortissement pour le service eau et assainissement
- Questions diverses

Délibérations du conseil

1- Tarif de la redevance sur la consommation d'eau potable 2025

M. le Maire indique au conseil que la mairie a reçu un mail de la trésorerie le 11 décembre, demandant de prendre une délibération avant le 31 décembre, afin de pouvoir appliquer la réforme de redevance de l'eau à compter du 01 janvier 2025. Sans cette délibération la mairie ne pourrait pas recouvrer cette redevance mais devrait la verser à l'agence de l'eau.

Cette réforme remplace les redevances lutte contre la pollution et modernisation des réseaux par la redevance, consommation eau potable fixée à 0,33 € HT/m³ et par, la redevance performance des réseaux fixée à 0,02 €HT/m³.

Ces 2 redevances sont applicables à chaque usager à compter du 01 janvier 2025.

Après échanges le conseil municipal se prononce comme suit :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée

2- Fixation de la durée d'amortissement pour le service eau et assainissement

M. le Maire indique que la durée actuelle des amortissements pour les réseaux est de 30 ans et pour les pompes de 10 ans.

M. le Maire propose d'ajuster cette durée aux besoins réels de la commune estimés aujourd'hui à 40 ans pour les réseaux et à 5 ans pour les pompes et frais d'étude.

Ces modifications permettront une meilleure adéquation du budget de l'eau de la commune avec la consommation constatée.

Après échanges le conseil municipal se prononce comme suit :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

Adoptée

3- Questions diverses

- M. Ollier demande une copie des devis et estimatifs divers afférant au chiffrage des dégâts des eaux subis par la commune lors de l'épisode cévenol du 17 octobre 2024.

Concernant cette catastrophe M. le Maire indique que

- o Des demandes de subventions ont été déposées (DETR le 16/12, DSEC le 17/12)
- o Le montant estimatif global des dégâts s'élèverait aujourd'hui à environ 499 k€
 - o Environ 20 k€ ont été engagés pour les travaux d'urgence (route de Paradis, route de Larlins, route de la Ceyte, route de la Padelle)
 - o Environ 65 k€ de dégâts sont assurables
 - o Un premier estimatif des dégâts sur la voirie, les ponts et enrochements est chiffré à environ 331 k€
 - o Un premier estimatif des dégâts sur le camping municipal est chiffré à environ 160 k€

M. Le Maire indique que ces documents sont consultables en mairie.

- Mme Breysse Brun demande la date du gouter de Noël des enfants de la commune.
M. Le Maire indique que la manifestation est prévue vendredi 20 décembre.
La manifestation est destinée aux seuls enfants et parents. Mme Breysse Brun regrette qu'elle ne soit pas ouverte aussi au conseil municipal.

FIN DES DEBATS. LA SEANCE EST LEVEE A 21h30

Le Maire Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance JOURDAN Denis

